



Session 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
RÉGION GUADELOUPE**

oooooooooooo

* * * * * * * * *

AVIS

1^{ère} réunion plénière ordinaire
du Conseil Régional de la Guadeloupe
de l'année 2025

Jeudi 20 février 2025 - Hôtel de Région

**Présenté par
Monsieur Félix LUREL**
Président

du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE

- Vu** la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu** le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;
- Vu** la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la saisine du conseil régional en date du 7 février 2025, référencée PCR-AR/CAB-RB/DGS-JLB/DAJAA-JT/SAJA-SB/AP25-01 portant sur :

Ordre du jour :

- 1. Approbation des Procès-Verbaux de l'Assemblée Plénière du 12 juillet et 15 novembre 2024 du Conseil Régional ;**
- 2. Rapport annuel de développement durable du conseil régional pour l'année 2024 ;**
- 3. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale ;**
- 4. Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025 ;**
- 5. Modification de la délibération n°AP/24-18 du vendredi 12 juillet 2024, portant approbation du projet de statuts modifiés de l'agence régionale de la biodiversité des îles de Guadeloupe ARB-IG ;**
- 6. Analyse des rapports d'activités annuels pour la Délégation de Service Public de transport interurbain année 2023 ;**
- 7. Avenants à la délégation de service public de transport interurbain ;**
- 8. Questions diverses.**

Le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement est appelé à émettre un avis sur les rapports des points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour

- - - -

Etaient présents :

Mmes : Annick ABELA, Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Yaëlle PAGESY et Leslie VEREPLA.

MM : Ronald BAPTISTA, Joël DELVECCHIO, Alcide DONNAT, Jacques FLORO, Philippe GENDREY, Claude KIAVUÉ, Félix LUREL, Claude NAZAIRE, Grégory POTIRON, Alex RODEF, Alain SORÈZE-EUGÈNE et Rony THÉOPHILE.

Excusés : M. Jacky ACCAJOU, M. Hubert ANNEROSE, Mme Aminata ELUTHER et Mme Marie-Claude PERNELLE.

Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Le président et les membres du conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement, remercient Madame Myriam BADIA et Monsieur Harry MEPHON d'avoir apporté les éclairages utiles à la bonne analyse des documents soumis à leur sagacité.

Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du lundi 17 février 2025 a, sous la présidence de Félix Lurel, émis les observations et avis ci-après.

Rapport annuel de développement durable

La CCEE a pris attentivement connaissance du rapport sur le développement durable, qui permet, en son principe, de quantifier les implications et l'engagement du territoire en faveur du développement durable. Répondant à une obligation réglementaire, le RDD est un outil important, il constitue une analyse des politiques publiques régionales, passées au crible des objectifs du développement durable ; ce faisant, il mesure notre réponse aux enjeux environnementaux économiques et sociaux.

Le CCEE note cependant que la culture est abordée de manière trop succincte dans ce rapport. Tout en reconnaissant les efforts déployés par la collectivité en matière de développement durable, le CCEE estime que la dimension culturelle mériterait davantage d'attention, eu égard à sa contribution à la cohésion sociale.

Le CCEE encourage toute action menée par la collectivité contribuant à rendre notre territoire plus résilient et plus durable. De manière générale, il appelle la collectivité à une prise en compte globale de la question environnementale, en une démarche qui s'articulerait sur l'ensemble des actions engagées par la Région.

Par ailleurs, plusieurs points pourraient être valorisés en vue d'améliorer la lisibilité du document. En effet, le Conseil relève un manque d'indicateurs de performance et de données comparatives qui permettraient de mieux évaluer les actions menées, de suivre les progrès et d'identifier les axes d'amélioration. Dans le domaine du sport par exemple, le rapport pourrait se concentrer davantage sur les caractéristiques de durabilité des équipements nouveaux. La rénovation des équipements sportifs existants pourrait viser des objectifs tels que la maîtrise de l'énergie (notamment à travers la rénovation et la numérisation de l'éclairage), la gestion de l'eau (avec des dispositifs de récupération des eaux de pluie), et la gestion des déchets (en encourageant le tri, de la part des sportifs et des spectateurs lors d'évènements sportifs).

Le Conseil profite de cette occasion pour mettre en lumière la qualité des travaux récemment publiés par l'ARBIG, s'agissant des indicateurs et du Panorama de la biodiversité de notre archipel.

Pour finir sur ce point, après le concours des arbres remarquables de l'année dernière, je tiens à vous faire part de l'organisation par le CCEE de l'inventaire des sites remarquables, auquel tout un chacun est invité à participer.

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la collectivité régionale,

Le CCEE apprécie les efforts entrepris par la Région pour renforcer la présence des femmes à des postes à responsabilité au sein de son administration. Il encourage vivement la collectivité à poursuivre cette dynamique afin d'assurer une égalité femme-homme plus effective. Cette démarche doit, à long terme, se traduire par des avancées concrètes en matière de salaires, de promotions et de conditions de travail.

Au-delà de ces aspects structurels, cet engagement est également essentiel pour déconstruire les stéréotypes de genre et briser les préjugés sexistes, qui constituent encore de véritables freins à l'évolution professionnelle des femmes.

Sur le plan de la santé, alors qu'une personne menstruée sur deux souffre de règles douloureuses, qu'elles soient liées ou non à une pathologie, la Région a l'opportunité d'adopter un rôle pionnier en Guadeloupe. Elle pourrait ainsi instaurer un congé menstruel ou aménager les conditions de travail des agentes régionales concernées par ces douleurs ou par l'endométriose. Une telle initiative constituerait une avancée majeure pour le bien-être et la qualité de vie au travail de nombreuses agentes.

Par ailleurs, dans le cadre de ses politiques publiques, le CCEE invite la Région à initier des actions de lutte contre la précarité menstruelle, en s'inspirant notamment des mesures mises en place par la Région Réunion.

De manière plus globale, le CCEE encourage le Conseil régional à se positionner en véritable chef de file sur la question de l'égalité femme-homme en Guadeloupe. Il l'invite à impulser un mouvement d'envergure, accompagné d'actions concrètes, tant au sein des services publics que dans l'ensemble de la société guadeloupéenne, en s'appuyant notamment sur le dynamisme du tissu associatif.

Les orientations budgétaires 2025,

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte global dominé par une instabilité tous azimuts, génératrice d'anxiété face à l'avenir, avec des conflits armés et des tensions géopolitiques -notamment dans la Caraïbe- l'intensification d'événements climatiques, des crises économiques durables et au niveau national, une instabilité gouvernementale...

Chez nous, ajoutée à la cherté (structurelle) de la vie, l'inflation se traduit par une paupérisation accrue depuis ces deux dernières années. Au surplus, pour une frange importante des familles guadeloupéennes, la gestion du quotidien, déjà difficile, se complique du fait des coupures d'eau habituelles ou de celles générées par des conflits sociaux incompréhensibles pour le commun des mortels.

Rien n'est simple. Le CCEE ne méconnaît pas l'âpreté des récents ajustements budgétaires qui frappent les dotations des collectivités territoriales et le caractère inédit de l'austérité annoncée.

Pour autant, il tient à rappeler que la culture est un atout précieux pour naviguer à travers les crises économiques, en renforçant le tissu social, favorisant le bien-être psychologique et en renforçant l'identité collective et la résilience des individus.

(Pour sa part, le CCEE poursuit ses efforts pour la création en Guadeloupe, d'un Diplôme universitaire de langue créole. Quant au concours « Majò an maké kréyòl », nous pouvons nous féliciter d'une participation record cette année, avec plus de 80 œuvres)

Ainsi, dans le domaine de la culture, le CCEE approuve la création, en novembre 2024, de « L'Agence culturelle de Guadeloupe », Groupement d'Intérêt Public (GIP) dont la mission principale est de soutenir les filières artistiques locales (spectacle vivant, arts visuels, économie du livre). Cette entité jouera un rôle essentiel dans la structuration, la professionnalisation et la diffusion de ces filières, en facilitant les échanges entre artistes et institutions, en améliorant l'accès aux financements et en développant des partenariats stratégiques.

Si cette initiative répond à de nombreuses attentes, le Conseil s'étonne néanmoins qu'un tel projet ait été mené sans concertation avec les professionnels du spectacle vivant ni information préalable des acteurs du territoire. Ces derniers sont engagés depuis des années à la mutualisation et à la structuration du secteur, et à ce titre, auraient dû être partie prenante de ce processus, ce qui n'a pas été le cas. Par ailleurs, le CCEE demeure en attente de précisions quant à la structuration et au budget de cette nouvelle agence, ainsi qu'à la manière dont elle s'articulera concrètement avec les professionnels du secteur.

Au-delà de cet outil, le CCEE réaffirme ses inquiétudes concernant l'état préoccupant des salles de spectacle en Guadeloupe, qualifiées de « salles en souffrance ». Cette situation entrave la diffusion du spectacle vivant sur l'archipel, limite l'organisation de tournées et freine, de fait, la démocratisation culturelle ainsi que l'épanouissement des artistes locaux. Il est donc impératif de lancer un vaste plan de « remise à niveau » de ces lieux de diffusion artistique et culturelle, en leur dédiant un plan d'équipement pluriannuel, à travers un partenariat structurant entre les collectivités, l'État et les communes.

À ce sujet, le Conseil note l'inscription de la ligne 15.1.1 du Contrat de convergence et de transformation 2024-2027, intitulée « Faire vivre la diversité de la création », dans le volet Cohésion des territoires – Objectif 3 : Accès aux services. Cette mesure vise à « procéder à la rénovation d'équipements culturels de proximité, de doter le territoire de matériel d'équipements scéniques selon les besoins des salles de spectacle vivant et d'améliorer la structuration du secteur. » Le CCEE restera particulièrement vigilant quant à la concrétisation de cette ambition, notamment en termes de crédits de paiement alloués dans le budget primitif de 2025.

Dans cette attente, le CCEE plaide pour une pleine intégration des acteurs de la culture dans la gouvernance de l'Agence culturelle de la Guadeloupe. Il demande également à y siéger en sa qualité d'instance consultative.

Le Conseil a noté les efforts importants de la collectivité en faveur de certaines manifestations. Il préconise cependant que cet engagement s'accompagne d'investissements structurants, répondant aux besoins du territoire. En effet, plusieurs projets majeurs du secteur culturel, amorcés depuis plusieurs années, restent en suspens ou en chantier : le Pôle régional des arts du spectacle (PRAS), le centre régional d'art contemporain, la requalification de l'ancien cinéma Rex ou encore le Centre régional des musiques et danses traditionnelles des îles de Guadeloupe (CRMDT).

S'agissant de la clé de répartition du budget de la culture, le CCEE constate que 80 % du budget culturel régional est alloué au Mémorial ACTe.

S'il est essentiel que cet établissement continue à bénéficier du soutien de la collectivité à la hauteur de sa vocation et de son rayonnement, il devient impératif d'explorer de nouvelles sources de financement, afin d'assurer une répartition budgétaire plus équilibrée et harmonieuse, au profit de l'ensemble du secteur culturel guadeloupéen. Aussi, le CCEE forme-t-il le vœu que cette ambition soit largement

partagée. A ce propos, il accueille très favorablement la constitution de la nouvelle gouvernance, en capacité de proposer, également une meilleure intégration de cet équipement dans le paysage socio-culturel de la Guadeloupe

Dans le domaine de l'éducation,

Le Conseil encourage la collectivité régionale à poursuivre et intensifier ses efforts en matière de rénovation et de mise en conformité des lycées de Guadeloupe, afin d'offrir aux élèves des conditions d'apprentissage optimales.

Par ailleurs, le transport scolaire demeure une problématique majeure pour les élèves résidant en périphérie des grandes agglomérations. Des trajets trop longs impactent directement leur rythme biologique, leurs performances académiques et réduisent le temps consacré aux études ainsi qu'aux activités extrascolaires. Face à cet enjeu, le CCEE exhorte la Région à investir dans la construction d'internats, qui devront être dotés de services de restauration scolaire et d'équipements sportifs afin d'assurer le bien-être des élèves.

Enfin, le CCEE se préoccupe du devenir de Guadeloupe Formation et appelle de ses vœux la relance de l'École de la Deuxième Chance, un dispositif essentiel, offrant aux jeunes Guadeloupéens en difficulté une opportunité précieuse de réinsertion, en leur donnant les outils nécessaires pour intégrer le monde du travail et la société.

S'agissant de l'environnement

Le CCEE apprécie les efforts déployés par la Région pour améliorer le cadre de vie des Guadeloupéens tout en préparant les multiples transitions à venir. Dans le contexte marqué par des tensions budgétaires présentées supra, il exhorte la collectivité à concentrer ses actions sur l'essentiel, tout en affirmant son rôle moteur dans la transformation d'un modèle sociétal désormais dépassé. Les initiatives régionales s'inscrivent déjà dans cette ambition, mais il est aujourd'hui impératif de renforcer l'accompagnement des partenaires institutionnels et du grand public.

À titre d'exemple, le Conseil est pleinement conscient que la Région mène un certain nombre de travaux pour le compte d'autres acteurs publics, notamment dans les domaines de l'alimentation en eau et de la gestion des déchets. Cette multiplicité d'interventions rend complexe le suivi précis du fonctionnement et de l'usage des équipements livrés. C'est pourquoi le CCEE propose la mise en place d'enquêtes et de mécanismes de contrôle afin d'évaluer plus précisément l'impact réel des initiatives de durabilité mises en œuvre. Un tel dispositif permettrait non seulement d'optimiser la gestion des installations, mais aussi d'améliorer les usages et comportements des usagers.

Le changement climatique impacte inexorablement notre territoire. Face à cette réalité préoccupante, le Conseil encourage vivement la collectivité à investir massivement dans la recherche et l'innovation afin d'anticiper les besoins futurs de la Guadeloupe. Le réchauffement climatique affecte déjà les productions agricoles et la pêche, compromettant ainsi nos objectifs de souveraineté alimentaire. Il devient impératif de repenser les pratiques agricoles, d'anticiper les baisses de rendement et d'adapter les techniques face aux phénomènes climatiques extrêmes.

De manière plus globale, le CCEE accueille positivement la volonté de la Région d'intégrer le principe de durabilité à l'ensemble de ses politiques publiques. Il est désormais indispensable d'unir nos forces pour nous concentrer sur les priorités essentielles, en vue d'un territoire équilibré, durable et résilient.

Dans cette logique de résilience, le CCEE a souhaité contribuer à la réduction de la dépendance de notre territoire vis-à-vis des importations, notamment en matière de charbon actif, un élément clé du processus de purification de l'eau potable. À cet effet, nous avons commandé une étude de faisabilité d'une filière locale de production de charbon actif, exploitant les déchets végétaux abondamment disponibles sur l'île.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remettre cette étude qui, bien qu'appelant à des approfondissements, a le mérite d'analyser la situation et d'ouvrir des perspectives concrètes, tant pour les acteurs de la gestion de l'eau que pour les familles guadeloupéennes.

Sé grenn diri ka fè sak diri !!!

Mèsi onpil !

Basse-Terre, le 19 février 2025



**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE LA CULTURE DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT
FÉLIX LUREL**